



## contestation sur une demande de paiement de charges d'eau

Par **chasax**, le **31/10/2012** à **12:03**

Mon agence immobilière me réclame des charges de consommation d'eau qui ne me concerne pas. Je me base sur le compteur d'eau dont le numéro a été relevé à mon entrée dans l'appartement et noté dans mon bail mais l'agence me dit qu'il y a une différence avec le compteur général extérieur et veut me faire partager la différence avec l'autre copropriétaire (nous sommes 2 dans l'immeuble). Est-ce légal?

Malgré mes appels, mes mails et mes courriers recommandés, l'agence me réclame toujours ces sommes; Que dois-je faire?

Par **janus2fr**, le **31/10/2012** à **13:41**

Bonjour,

Si j'ai bien compris, votre immeuble est équipé d'un compteur d'eau général, donc d'un abonnement, puis de compteurs divisionnaires pour chaque appartement.

Dans ce cas, il est normal que vous payez votre consommation relevée par le compteur divisionnaire, plus votre quotepart (suivant les millièmes en général) sur la différence entre la somme des compteurs divisionnaires et le compteur principal.

Il y a certainement des points d'eau dans les parties communes, c'est cette consommation là qui vous est facturée en plus de votre propre consommation.

Par **JEAN S**, le **12/02/2014** à **14:36**

On y pense aussi depuis quelques 16 mois